

Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés contribue à accompagner les collectivités, à adapter la société au vieillissement de la population et à inventer ensemble les territoires de demain.



VALEURS, VISION, MISSIONS

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA p. 2

1 - Une convergence entre l'augmentation rapide des personnes de 60 ans ou plus et l'urbanisation : des défis majeurs	p.2
2 - "Vieillir tout en restant actif" : le modèle qui sous-tend la démarche Villes amies des aînés	p.3
3 - Le Protocole de Vancouver	p.3
4 - Comment développer des territoires amis des aînés ?	p.5
5 - Huit domaines qui structurent la réflexion et l'action : l'approche transversale	p.6
6 - Un réseau mondial des villes engagées	p.7
7 - Les affiliés au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS	p.8
8 - Le suivi de l'évolution des travaux de l'OMS	p.11

Le RFVAA : un support au développement des Villes amies des aînés en France et dans les pays francophones p.12

1 - L'objet de l'association	p.12
2 - La structure associative : un choix dans la durée	p.14
3 - Le RFVAA : points d'attention sur une association avec de fortes particularités	p.15

Adhérents, partenaires, salariés : ensemble vers des objectifs communs p.16

1 - Le Conseil d'Administration du RFVAA : une implication particulière au service des valeurs, visions et missions du RFVAA	p.16
2 - Être membre du Conseil d'Administration, c'est devenir ambassadeur du développement associatif	p.17
3 - Le Bureau du RFVAA	p.20
4 - Le Conseil d'Administration du RFVAA	p.21
5 - L'équipe du RFVAA : au service des collectivités, dans le respect du cadre national et international	p.22

Se donner les moyens pour réussir la suite du projet p.23

2025-2026 : le défi d'un seuil de développement	p.23
---	------

Annexe : charte de l'adhérent p.24

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

1 – Une convergence entre l'augmentation rapide des personnes de 60 ans ou plus et l'urbanisation : des défis majeurs

Les villes, qui sont au centre de l'activité culturelle, sociale, industrielle et politique, sont des **pépinières d'idées, de produits et de services** nouveaux qui influencent les autres communautés et, par conséquent, le monde. La pérennité des villes passe toutefois par la mise en place d'infrastructures et de services à l'appui du bien-être et de la productivité de leurs résidents. Les personnes âgées, en particulier, ont besoin d'un cadre de vie favorable et porteur qui compense les transformations physiques et sociales associées au vieillissement. Cette nécessité a été reconnue comme l'une des trois orientations prioritaires du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement adopté par les Nations Unies en 2002. **Pour promouvoir le bien-être et les contributions des citoyens âgés et maintenir la prospérité des villes**, il est nécessaire et logique de rendre les villes plus accueillantes pour les aînés. Enfin, le processus «vieillir en restant actif» s'inscrivant dans la perspective globale de la vie, **une ville accueillante pour les aînés est accueillante pour tous les âges.**



La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

2 – "Vieillir tout en restant actif" : le modèle qui sous-tend la démarche Villes amies des aînés

Dans une ville amie des aînés, les politiques, les services, les lieux et les structures soutiennent les personnes âgées et leur permettent de vieillir en restant actives en :

- reconnaissant le large éventail des **capacités** et des **ressources** des personnes âgées ;
- prévoyant les **besoins** et les **préférences** des personnes âgées et en s'y adaptant avec flexibilité ;
- respectant leurs décisions et les modes de vie qu'**elles choisissent** ;
- protégeant les plus **vulnérables** ;
- facilitant leur **inclusion** dans tous les domaines de la vie communautaire et leur **contribution**.

3 – Le Protocole de Vancouver

Au total, **35 villes de tous les continents** ont participé au projet de l'OMS à l'origine du présent Guide, et 33 d'entre elles ont été associées aux recherches en groupes de discussion [...] Ces villes représentent un large éventail de pays industrialisés et en développement. Elles témoignent de la **diversité des milieux urbains contemporains**, et incluent six **mégapoles** de plus de 10 millions d'habitants [...], des **«quasi-mégapoles»** [...], ainsi que des **capitales nationales**, des **centres régionaux** et des **villes de petite dimension**.

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

Une approche partenariale

L'approche participative ascendante associe des personnes âgées à l'analyse et à la description de leur situation afin d'**étayer les politiques publiques**. Elle est recommandée par les Nations Unies pour donner aux personnes âgées les moyens de contribuer au tissu social et de participer à la prise des décisions. **Les personnes âgées connaissant en définitive leur propre existence mieux que personne**, l'OMS et ses partenaires les ont intégrées au projet dans chaque ville comme participants à part entière

Une approche partenariale

Pour compléter les informations fournies par les personnes âgées et les aidants, la plupart des villes ont aussi formé des **groupes de discussion avec des prestataires de services des secteurs public, associatif et commercial**."

Un état des lieux du territoire

L'objectif est de **dresser un tableau complet des mesures favorables aux aînés dans les villes**. Ces sujets qui recouvrent les aspects spécifiques des structures, de l'environnement, des services et des politiques de la ville témoignent du **degré d'implantation des déterminants du processus «vieillir en restant actif»**. [...] Pour chaque sujet, **les rapports sur les aspects accueillant de la ville, les obstacles et les lacunes, ainsi que les améliorations suggérées** [...] ont été transcrits et regroupés par thème.

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

4 – Comment développer des territoires amis des aînés ?

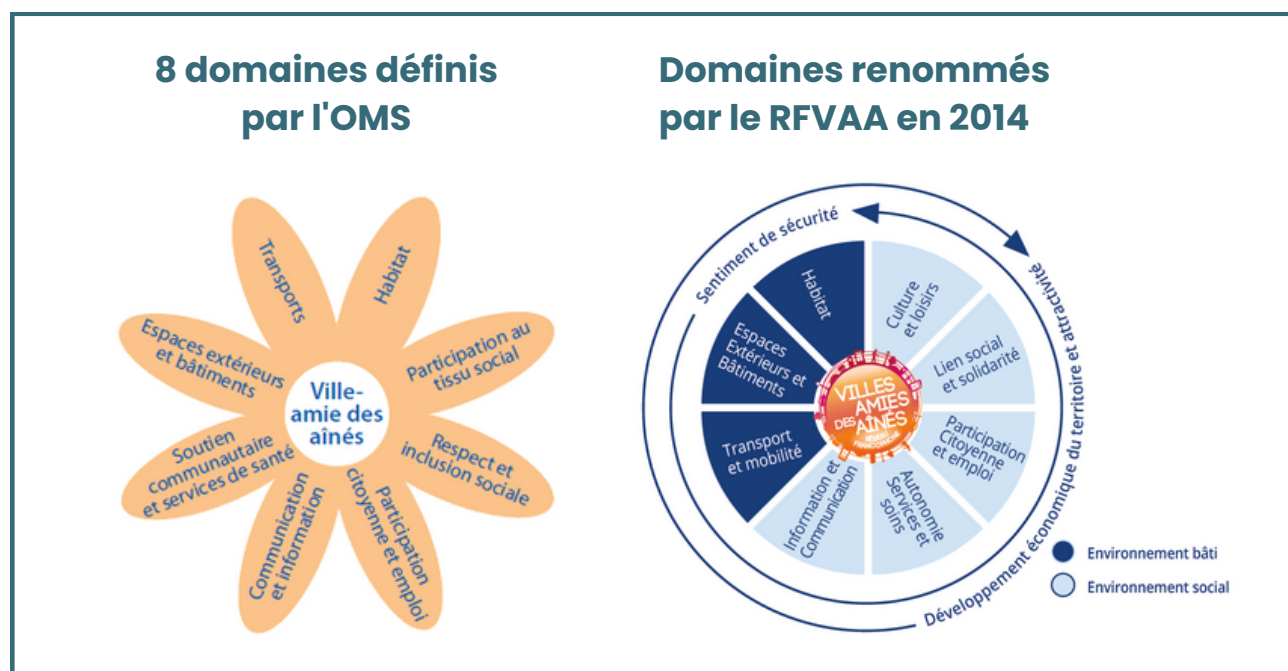
L'objectif [...] est d'aider les villes à faire une auto-appréciation de l'accueil qu'elles réservent à leurs aînés, afin de déterminer où et comment elles peuvent devenir plus accueillantes pour les personnes âgées. Aucune ville n'a un retard tel qu'elle ne peut enregistrer des améliorations sensibles au regard de la liste. [...] Aucune ville n'excelle cependant dans tous les domaines. A l'étape du suivi des initiatives locales en faveur d'un environnement accueillant pour les personnes âgées, **celles-ci devront impérativement continuer à participer au suivi des progrès de la ville et servir de porte-parole et de conseillers pour une ville amie des aînés.**

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

5 – Huit domaines qui structurent la réflexion et l'action : l'approche transversale

Les participants au projet trouveraient normal, dans une ville amie des aînés, que **l'environnement naturel et bâti soit préparé à accueillir des usagers aux capacités diverses et non conçu pour l'individu mythique «moyen»** (donc jeune). Une ville amie des aînés **privilégie les aspects porteurs et non les éléments potentiellement incapacitants** ; elle est accueillante pour les personnes **de tous âges**, pas seulement pour les aînés.

Une ville amie des aînés ne peut résulter que d'**une approche intégrée centrée sur le mode de vie des aînés. La coordination des initiatives des différents secteurs de la politique et des services urbains** contribuera, selon cette approche, à les renforcer mutuellement.



La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

6 – Un réseau mondial des villes engagées

Le Réseau mondial de l'OMS pour les villes et communautés amies des aînés a été créé en 2010 pour **mettre en relation des villes, des communautés et des organisations du monde entier ayant pour objectif commun de faire de leur communauté un endroit où il fait bon vieillir**. En réponse au vieillissement de la population mondiale et à l'urbanisation rapide, il se concentre sur l'action au niveau local qui favorise la pleine participation des personnes âgées à la vie de la communauté et promeut un vieillissement sain et actif.

La mission du réseau est de stimuler et de permettre aux villes et aux communautés du monde entier de devenir de plus en plus amies des aînés. Le Réseau cherche à y parvenir en :

- **inspirant le changement** en montrant ce qui peut être fait et comment le faire ;
- **connectant les villes et les communautés** du monde entier pour faciliter l'échange d'informations, de connaissances et d'expériences ; et
- soutenant les villes et les communautés pour **trouver des solutions innovantes appropriées et fondées sur des preuves**."

Le réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS comprend actuellement plus de 1445 villes et communautés dans plus de 50 pays, couvrant plus de 300 millions de personnes dans le monde.

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

7 – Les affiliés au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS

Les réseaux affiliés jouent un rôle essentiel dans le soutien du Réseau mondial des villes et communautés amies des aînés en encourageant la création d'environnements amis des aînés et en facilitant l'échange d'informations et l'apprentissage entre les communautés."

Qu'est-ce qu'un réseau affilié ?

Les affiliés sont des gouvernements nationaux ou régionaux étatiques, des organisations de la société civile ou de recherche, des réseaux nationaux ou transnationaux de villes ou de communautés dans les États Membres de l'OMS qui **s'efforcent de promouvoir des environnements favorables aux personnes âgées au niveau local, régional, national ou international.**

Les affiliés **défendent les travaux du Réseau mondial** et, dans leurs sphères d'influence respectives, **font progresser les connaissances et les actions** relatives aux environnements favorables aux personnes âgées. Ils servent de **catalyseurs** au niveau national et régional en promouvant l'approche des villes et communautés amies des aînés. Nombre d'entre elles fournissent également **des conseils et un soutien aux villes et aux communautés** qui souhaitent devenir plus amies des aînés – dans la langue locale, dans le contexte politique local, et par le biais d'opportunités locales de rencontres en face à face. Dans de nombreux cas, les critères d'adhésion alignés permettent aux membres des réseaux affiliés d'être automatiquement éligibles au Réseau mondial OMS des villes et communautés amies des aînés.

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

Liste des réseaux affiliés au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés

Sub-national

- Government of Queensland (Australia)
- Government of Western Australia (Australia)
- Municipalité Amie des Aînés (MADA) (Québec, Canada)
- Kanagawa Prefectural Government (Japan)

National

- AARP Network of Age-friendly Communities (USA)
- Age-friendly Ireland (Ireland)
- Centre for Ageing Better (UK) and the UK Network of Age-friendly Communities (UK)
- Government of New Zealand
- Government of Singapore
- National Institute of Social Services for Retirees and Pensioners (Argentina)
- Older People's Commissioner for Wales (UK)
- Pan-Canadian Age-friendly Communities Initiative (Canada)
- Servicio Nacional del Adulto Mayor (SENAMA) (Chile)
- Slovene Network of Age-friendly Cities and Communities (Slovenia)
- Spanish National Programme on Age-friendly Cities (Spain)

Regional

- AGE Platform Europe
- Covenant for Demographic Change (Europe)

International

- International Federation on Ageing (International)
- [**Réseau francophone des villes amies des aînés \(International\)**](#)

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

Genève, le 1 février 2018

Cher Monsieur Lefebvre,

C'est avec grand plaisir que je vous informe que le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), a été approuvé en tant qu'affilié du Réseau mondial OMS des villes-amies des aînés, selon le nouveau cadre pour les acteurs non étatiques de l'OMS (FENSA). Les termes de référence qui vont gouverner notre coopération et le plan de collaboration sont ci-joint.

Nous apprécions énormément la contribution que le RFVAA apporte dans la promotion de la démarche Villes Amies des Aînés et nous nous réjouissons de pouvoir renforcer cette coopération au cours des prochaines trois années de l'accord de collaboration.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées,

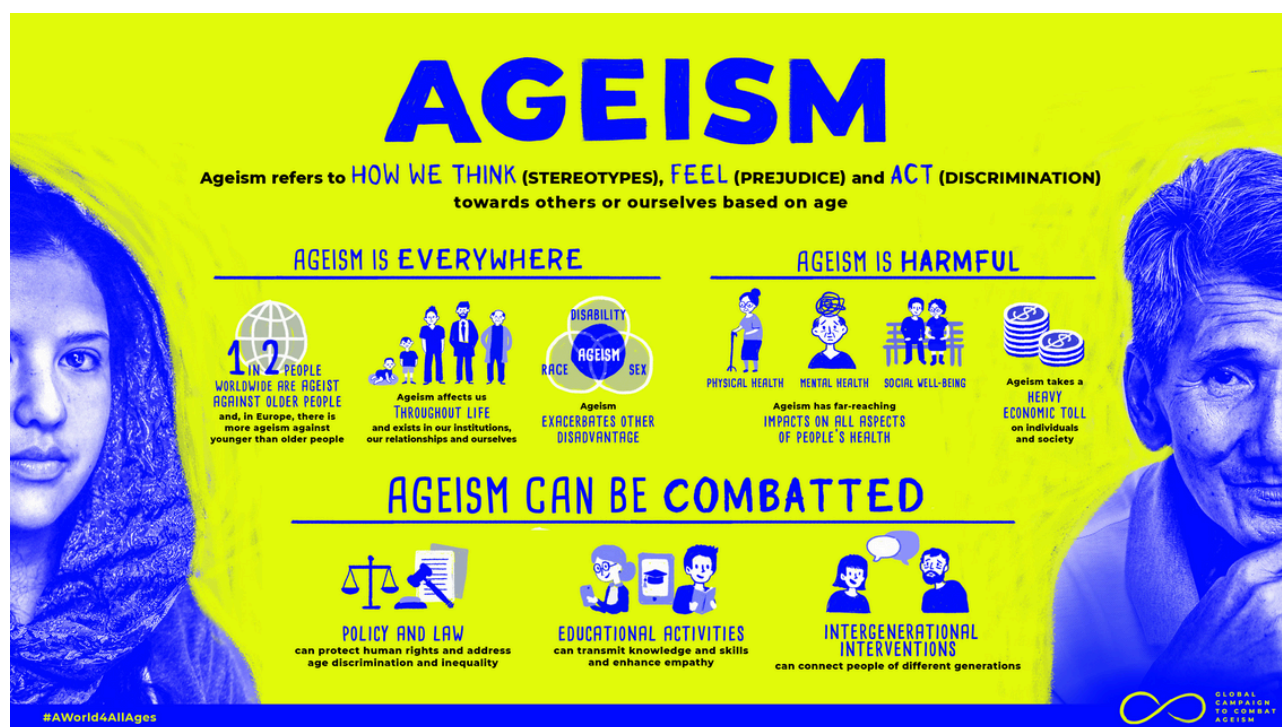


John Beard, MBBS PhD
Directeur
Vieillesse et parcours de vie

La démarche Villes Amies des Aînés : une initiative de l'OMS portée en France par le RFVAA

8 - Le suivi de l'évolution des travaux de l'OMS

Le RFVAA répond à plusieurs Objectifs de Développement Durable tels qu'ils ont été fixés au cœur de l'agenda 2030.



Le RFVAA : un support au développement des Villes amies des aînés en France et dans les pays francophones

1 – L'objet de l'association

Extrait des statuts de l'association

"Cette association Internationale, a but non lucratif, a pour but de développer au niveau francophone le réseau international Villes amies des aînés © de l'Organisation Mondiale de la Santé. Elle s'attache également à :

- **favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques** entre les villes, municipalités et EPCI adhérents afin de confronter des expériences,
- **organiser des rencontres régulières**, afin de développer de nouveaux liens et de débattre sur tout sujet s'inscrivant dans la démarche définie par l'OMS,
- **être force de proposition auprès des pouvoirs publics** pour créer les conditions d'une meilleure adaptation de l'environnement social et bâti aux aînés.
- **informer et conseiller** en particulier les collectivités désireuses d'entrer dans le Réseau Francophone des Villes amies des aînés
- **former** les élus et professionnels (en particulier des collectivités territoriales)
- **garantir la progression des territoires** sur la démarche Villes amies des aînés, en particulier par la conception, la mise en place et le suivi d'un label ami des aînés.

Le RFVAA : un support au développement des Villes amies des aînés en France et dans les pays francophones

Le RFVAA est une association d'intérêt général, défini comme «ce qui est pour le bien public». La notion d'intérêt général s'oppose à la notion d'intérêt privé / particulier.

Elle est habilitée à organiser et à participer à des conférences internationales et à solliciter les agréments nécessaires à la formation des élus et de toute personne intéressée par la démarche Villes amies des aînés, à être reconnue d'intérêt général et d'utilité publique le cas échéant.

Concours Villes
Amies des Aînés

Partages
d'expériences

Articles "Les
Essentiels
Amis des Aînés"

Congrès
Colloques

Participation
instances
nationales

Contribution
aux rapports

Conférences

Webinaires

Formations

Kits d'animation de la
démarche participative
Kit d'élaboration d'un plan
d'action Ville Amie des Aînés

LABEL "Ami des
Aînés"®

Fonds d'appui
pour des Territoires
Innovants Seniors

Le RFVAA : un support au développement des Villes amies des aînés en France et dans les pays francophones

2 – La structure associative : un choix dans la durée

L'association est une convention en vertu de laquelle au moins deux personnes partagent leurs connaissances et/ou leur savoir-faire dans un but autre que le partage des bénéfices"

Le fait d'être constitué sous forme associative a un sens très fort pour le RFVAA. Elle permet entre autres collectivités **d'adhérer** et de **se fédérer** dans un réseau **autour de valeurs phares** qui sont détaillées dans la **charte de l'adhérent** (annexe). La forme associative est aussi une structure juridique rassurante pour les financeurs et **facilite l'hybridation des ressources**, en particulier à travers du mécénat.

Le RFVAA : un support au développement des Villes amies des aînés en France et dans les pays francophones

3 – Le RFVAA : points d'attention sur une association avec de fortes particularités

Plusieurs éléments expliquent les particularités de l'association "RFVAA" et nécessitent une attention particulière dans sa gouvernance et la dynamique prospective :

- Le fait que l'association soit **affiliée au réseau OMS des villes et communautés amies des aînés** (ce qui lui donne de la légitimité mais l'inscrit aussi dans une perspective internationale, de mise en réseau et lui permet de rester aux prises avec l'actualité) : cela nécessite qu'elle respecte ses engagements dans le cadre de cette affiliation ;
- Le fait que l'association **porte un label** à destination des collectivités et se positionne en tant que formateur et conseil sur ces sujets : les adhérents, qui sont aussi parties prenantes de la gouvernance ne doivent pas être juges et parties afin de maintenir la légitimité de ce label (idem sur le concours) ;
- Le fait que l'association **pilote un fonds d'appui** à destination des collectivités adhérentes. Pour pouvoir bénéficier de ces subventions, les collectivités ne doivent pas être impliquées dans les orientations et les processus d'attribution du fonds.

Adhérents, partenaires, salariés : ensemble vers des objectifs communs

1 – Le Conseil d'administration du RFVAA : une implication particulière au service des valeurs, visions et missions du RFVAA

Les collectivités du Conseil d'administration s'engagent pleinement pour l'intérêt de l'association et peuvent :

- **promouvoir** la démarche Villes amies des aînés et la lutte contre l'âgisme ;
- **encourager l'adhésion** de nouvelles collectivités ;
- **rencontrer, informer et associer** les acteurs locaux souhaitant s'engager dans la démarche ;
- **organiser des rencontres locales entre adhérents** du RFVAA, visant à faciliter les rencontres et partages d'expériences ;
- **accueillir des événements du RFVAA** en s'engageant à réunir les conditions nécessaires à leur bon déroulement (locaux, repas, etc.) ;
- assurer l'**ouverture institutionnelle des événements** du RFVAA ;
- contribuer à l'**animation de l'Assemblée Générale** du RFVAA (en particulier les membres du Bureau).

Il est important, par ailleurs, qu'elles **participent avec assiduité à la vie associative** (réunions, colloques, etc.) et qu'elles s'attachent à une forme **d'exemplarité** vis-à-vis de l'ensemble des adhérents (respect de la charte, portage local d'une politique de l'âge, engagement dans le label, participation au concours annuel, etc.).

Être membre du Conseil d'Administration, c'est devenir ambassadeur du développement associatif

Objectif principal :

Contribuer activement à la gouvernance, à la représentation, et au développement de l'association en incarnant ses valeurs et en promouvant son attractivité auprès des membres actuels et potentiels

1. Positionnement dans l'association

- **Interaction avec les membres du CA avec ou sans fonction exécutive**
 - **Relations fonctionnelles** avec le Délégué Général, la Directrice, les autres adhérents, et les partenaires externes.
-

2. Missions principales

A. Participation active à la vie des instances

1. Participer activement aux réunions du CA :
 - Contribuer à la définition des orientations stratégiques de l'association.
 - Soutenir les projets et la recherche de financements en collaboration avec les équipes opérationnelles.
2. Contribuer à la vigilance sur la conformité juridique, éthique et financière des décisions prises par l'association.

B. Rôle d'ambassadeur

1. Représenter l'association lors d'événements internes et externes :
 - Salons, forums, réunions inter-associatives, rencontres avec les institutions, etc.
2. Promouvoir les valeurs, la mission et les activités de l'association auprès des parties prenantes (adhérents, partenaires, institutions).
3. Relayer les actualités et activités de l'association par tous canaux de communication (Réseaux sociaux, prises de parole...)

C. Développement et animation de la communauté

1. Favoriser le recrutement de nouveaux membres en valorisant les avantages et l'impact de l'adhésion.
2. Assurer une communication régulière avec les membres pour maintenir leur engagement :
 - Relayer les informations clés du CA.
 - Encourager leur participation aux activités et événements de l'association.
3. Identifier de nouvelles opportunités de partenariats ou de financements (subventions, mécénat, dons).

D. Soutien opérationnel ponctuel

1. Appuyer les équipes opérationnelles ou bénévoles lors d'événements majeurs.
2. Contribuer, selon les besoins, à des projets spécifiques (communication, gestion de projet, recherche de financements).

3. Engagement et disponibilité indispensables

- **Durée du mandat** : 4 ans renouvelables
- **Fréquence des réunions** : 4 réunions de CA par an maximum + participation aux assemblées générales + réunions de Bureau pour les fonctions exécutives
- **Disponibilités souhaitées** : Participation régulière aux événements clés et initiatives associatives.

5. Indicateurs de réussite

- Nombre de nouveaux membres recrutés.
- Participation active et qualitative aux réunions et projets du CA.
- Développement des partenariats et augmentation des financements ou dons.
- Satisfaction des membres et renforcement de leur fidélité.

Tout membre du CA devra souscrire aux principes suivants

- Agir dans l'intérêt collectif de l'association.
- Porter une image positive.
- Être exemplaire dans le respect des valeurs associatives.
- Être investi dans son territoire en s'engageant dans les initiatives et actions du RFVAA (concours, label, événements...)

Signé le :

à :

par :

Signature :

Adhérents, partenaires, salariés : ensemble vers des objectifs communs

2 – Le bureau du RFVAA



Thomas DUBOUT

Président

SAINT-QUENTIN



Kheira CAPDEPON

Vice-Présidente Déléguée

GRENOBLE



Michèle BONNET

Secrétaire

SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE



Mathilde MAILLARD

Secrétaire Adjointe

BREST



Nicole AUBOURDY

Trésorière

SAINT-ÉTIENNE



Florence DURANTET

Trésorière Adjointe

LIMONEST

Adhérents, partenaires, salariés : ensemble vers des objectifs communs

3 – Le Conseil d'Administration du RFVAA

ARRAS				BESANÇON		BREST		COLOMIERS		GRENOBLE		LILLE	
													
François REBSAMEN Président d'honneur	Sylvie NOCLERCQ	Sylvie WANLIN	Jean-Hugues ROUX Suppl.	Mathilde MAILLARD Secrétaire Adjointe	Fragan VALENTIN-LEMÉNI Suppl.	Karine TRAVAIL-MICHELET	Philippe BRIANÇON Suppl.	Kheira CAPDEPON Vice-Présidente Déléguée	Justine RATELADÉ	Marie-Christine STANIEC-WAVRANT Suppl.			
LIMONEST				LYON		METZ		NANTES		PAYS DE MORMAL		PORT-JÉRÔME-SUR-SEINE	
													
Florence DURANTET Trésorière Adjointe	Fabienne GUÉNEAU Suppl.	Alexandre CHEVALIER	Marie ALCOVER Suppl.	Stéphanie CHANGARNIER	Abbasia HAKEM	Catherine PIAU Suppl.	Denis LEFEBVRE	Chantal SCHWARTZ Suppl.	Marie-Françoise LOISON	Héliane BRIFFAULT Suppl.			
PRO SENECTUTE VAUD				RENNES		SAINT-DENIS (LA RÉUNION)		SAINT-ÉTIENNE		SAINT-QUENTIN			
													
Tristan GRATIER	Véronique GARCIA Suppl.	Christophe FOUILLÈRE	Jean-François MONNIER Suppl.	Ericka BAREIGTS	Julie PONTALBA Suppl.	Nicole AUBOURDY Trésorière	Maryse ZOFFO Suppl.	Thomas DUDEBOUT Président	Béatrice BERTEAUX Suppl.				
SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE				SCEAUX		SAUMUR		GENÈVE		VAULX-EN-VELIN		LES YVELINES	
													
Michèle BONNET Secrétaire	Marie-Christine LAURENT Suppl.	Monique POURCELOT	Astrid LELIÈVRE	Pablo FERREIRO	Dehbia Lila DJERBIB	Antoinette ATTO Suppl.	Marie-Hélène AUBERT	Nathalie PEREIRA Suppl.					

Adhérents, partenaires, salariés : ensemble vers des objectifs communs

4 – L'équipe du RFVAA : au service des collectivités, dans le respect du cadre national et international

L'équipe organise le développement du RFVAA et met en œuvre le projet associatif dans le respect du cadre fixé par l'OMS et des engagements pris auprès des partenaires et mécènes. L'équipe de professionnels du RFVAA :

- développe le LABEL "AMI DES AÎNÉS"® et porte le processus de labellisation auprès des territoires ;
- subventionne les collectivités via le Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors ;
- conseille et guide les collectivités dans leur dynamique locale ;
- dispense des formations pour l'amélioration des politiques locales ;
- valorise les initiatives inspirantes des adhérents ;
- promeut le RFVAA et la démarche VADA auprès des instances nationales et internationales.



**Pierre-Olivier
LEBEVRE**
Délégué Général



**Audrey
BRULÉ**
Directrice



**Clémence-Agathe
BLANC**
Chargée de
développement
et d'animation



À venir
Chargé de développement
et de labellisation



**Simon
LEBEVRE**
Chargé du support
administratif et
financier



**Anton
MARTIN**
Chargé de
communication



**Camille
FANTI**
Alternante chargée
de communication



**Lisa-Danaé
KIMMEL**
Chargée de la rédaction
des fiches partages
d'expérience



Hélène LE CLER
Assistante de Direction et
chargée des missions
administratives et financières



À venir
Chargé de l'accompagnement
du FATIS 2

Se donner les moyens pour réussir la suite du projet

2025–2026 : le défi d'un seuil de développement

Les financements obtenus par le RFVAA pour les années 2025–2026 sont dirigés d'une part vers le pilotage du Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors et d'autre part vers le développement de l'association. Il s'agit là d'un **accélérateur puissant** pour l'association, qui génère dans le même temps **des défis importants** pour le développement et la pérennité de l'association. Parmi les objectifs fixés, on peut par exemple noter, pour illustrer l'ampleur du défi :

- l'objectif de fédérer toujours plus **d'adhérents** ;
- la nécessité de maintenir des financements conséquents permettant d'**assurer la pérennité de l'équipe** de professionnels (en particulier suite aux embauches réalisées dans le cadre de cette convention) ;
- le souhait de maintenir la capacité du RFVAA à proposer **un accompagnement humain et de proximité** ;
- l'intérêt de renouveler la capacité de l'association à délivrer des subventions aux collectivités pour **soutenir l'émergence d'actions dans les territoires**.

L'enjeu est également de permettre au RFVAA de continuer à être un **laboratoire d'idées**, une **structure agile** et prospective, qui rassure ses partenaires.



Charte du Réseau Francophone

des VILLES AMIES des AÎNÉS

communes, villages,
métropoles, départements,
communautés de communes...

Règlement intérieur adopté lors de l'Assemblée Générale du RFVAA le 21/03/2019 à Dijon

« Villes Amies des Aînés » (VADA) est une démarche d'adaptation de la société au vieillissement créée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Elle vise à encourager les collectivités à une prise en compte globale des enjeux liés au vieillissement de la population, principalement dans les politiques publiques mais aussi avec l'ensemble des acteurs d'un territoire.

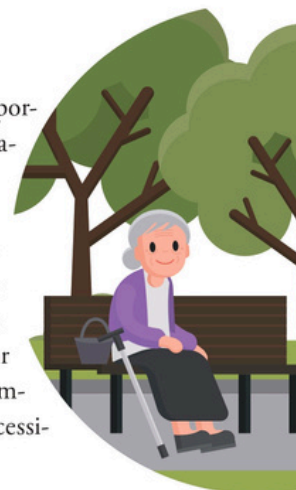
Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) s'attache à développer cette démarche au niveau francophone afin de mieux répondre aux défis de la transition démographique et de mieux vivre dans nos territoires. Pour cela, le RFVAA s'engage à accompagner les collectivités, à valoriser leurs actions, et à les mettre en relation, permettant ainsi la communication et l'échange de bonnes pratiques.

Afin de s'adapter à l'évolution et à la pluralité des vieillesse dans notre société, il est important de s'engager dans une dynamique transversale, en œuvrant autour des huit thématiques de la démarche :

Espaces extérieurs et bâtiments : La possibilité de vieillir chez soi dans de bonnes conditions est fortement influencée par l'environnement extérieur. Il a en effet un impact important sur la qualité de vie des aînés, sur leur mobilité et sur leur indépendance. Dans le but de favoriser l'égalité d'accès pour tous, une Ville Amie des Aînés doit intervenir sur l'environnement pour éviter les situations handicapantes et donc, le confinement au domicile. Il est important de porter une attention particulière à l'esthétique des lieux, à l'accessibilité ou encore à la sécurité.

Transports et mobilité : L'accès aux transports constitue une condition essentielle pour favoriser le vieillissement actif. Plusieurs thématiques en sont d'ailleurs directement dépendantes. Une Ville Amie des Aînés doit prendre en compte cet enjeu en favorisant l'adaptation des moyens existants ou la création de nouveaux transports. Il est important de veiller à la gamme de choix, à l'accessibilité ou encore à la conduite des seniors.

Habitat : Le logement est un critère essentiel au bien-être et à la sécurité des personnes âgées. Il est en partie le garant du maintien de l'autonomie. Un domicile adéquat participe à préserver l'indépendance des aînés et a un effet très bénéfique sur leur qualité de vie. Il est nécessaire de veiller à l'offre de choix mais aussi aux questions d'accessibilité et d'adaptation afin de garantir à tous un parcours résidentiel cohérent tout au long de la vie.



Information et communication : Pour favoriser le vieillissement actif au sein des collectivités, il est important que les aînés puissent maintenir une relation avec les autres habitants, mais aussi avec les événements se déroulant dans leur ville. Or, la participation des aînés au tissu social et citoyen dépend largement de leur accès à l'information ainsi que de la lisibilité des informations communiquées tout en prenant en compte le défi de l'inclusion numérique à relever face à l'augmentation de l'utilisation de ces technologies au quotidien.

Lien social et solidarité : Le respect et l'inclusion sociale des aînés sont relatifs au regard, aux attitudes et aux comportements des autres habitants envers les personnes âgées. Ils forment un critère essentiel pour permettre aux aînés de bien vivre dans la cité. Ainsi, les Villes Amies des Aînés doivent à tout prix les favoriser. Le fait de soutenir le respect et l'inclusion sociale des aînés permet de favoriser l'entraide et la solidarité au sein de la communauté ainsi que la lutte contre l'âgisme.

Culture et loisirs : La notion de lien social est très présente dans cette thématique. Une bonne participation sociale a un effet positif sur la santé et le bien-être des aînés. Les Villes Amies des Aînés s'engagent à soutenir et accompagner les plus âgés pour qu'ils aient les moyens de s'impliquer dans le tissu social de leur ville. Il s'agit également d'un moyen pour lutter contre l'isolement en favorisant l'accès à des activités culturelles, sportives ou encore intellectuelles.

Participation citoyenne et emploi : La retraite ne marque en aucun cas la fin de la contribution apportée par les aînés à la société. Ainsi, les Villes Amies des Aînés doivent s'engager dans la reconnaissance de la contribution à la vie locale des personnes âgées. Il est important de veiller à la flexibilité et à l'offre de choix tant dans le domaine de l'emploi que dans celui du bénévolat. La question de la préparation à la retraite doit également être soulevée afin de permettre à chacun d'investir comme il le souhaite cette nouvelle période de la vie.

Autonomie, services et soins : Les services de santé et les aides médico-sociales constituent des critères essentiels au soutien à domicile. Les VADA soutiennent leur action dans la mesure où ils permettent aux personnes âgées de vivre mieux et plus longtemps. Cette thématique est en lien avec le soutien bénévole proposé au domicile des personnes âgées, les services à domicile ou encore les services de santé afin de permettre à tous de rester acteur de vie dans son territoire.



Cette dynamique transversale permet, à travers les différentes étapes successives de la démarche Villes Amies des Aînés, de mieux adapter l'environnement social et bâti et de soutenir le vieillissement actif. Le vieillissement actif est défini par l'OMS comme « *un processus qui consiste à optimiser les possibilités de bonne santé, de participation et de sécurité afin d'accroître la qualité de vie pendant la vieillesse.* ». Le terme « *actif* » ne doit ici pas être compris uniquement en termes de productivité économique ou d'activité physique, mais plutôt en termes de participation à la citoyenneté. En effet, chaque personne âgée doit avoir la possibilité de s'impliquer dans des activités économiques, sociales, spirituelles, culturelles et citoyennes.

L'engagement dans une telle démarche nécessite de la part d'une collectivité l'adhésion à un certain nombre d'objectifs et de valeurs qui doivent être appliqués à la politique de proximité et aux actions publiques.

Ainsi, les adhérents au RFVAA s'engagent à :

→ Permettre un vieillissement actif

Les personnes âgées souhaitent rester actrices de leur vieillissement, ce qui implique qu'elles doivent à la fois avoir le choix et le contrôle sur leurs lieux et modes de vie. Elles doivent également pouvoir se sentir intégrées et maintenues dans leur rôle social, quel que soit leur niveau d'autonomie : cela nécessite un environnement qui leur soit accessible et adapté. Si les habitudes prises au cours de la vie influent fortement sur l'état de santé dans l'avancée en âge, c'est aussi le cas de l'environnement : les territoires doivent donc tout faire pour encourager le vieillissement actif, en respectant les principes de choix, de liberté et de plaisir.

→ Lutter contre l'âgisme

L'âgisme est une discrimination largement répandue et qui a des effets néfastes avérés sur la santé des seniors. C'est pourquoi il est important, dans le cadre d'une démarche Villes Amies des Aînés, de veiller à ne pas alimenter de croyances et stéréotypes négatifs à l'égard des personnes âgées, mais également de lutter contre ces préjugés (campagnes de communication, actions locales présentées de façon à montrer une vision équilibrée du vieillissement, etc.)

→ Non discrimination

Les villes amies des aînés s'engagent à développer le sentiment d'appartenance des habitants de tout âge à la collectivité ou au territoire quels que soient l'âge, le sexe, les origines et l'état de santé, par une politique équitable qui garantit à chacun et chacune d'être traité(e) au même niveau, c'est-à-dire avec les mêmes devoirs mais également les mêmes droits, l'accès aux mêmes services. A ce titre, il ne s'agit pas de créer des dispositifs « pour toutes et tous », mais bien « pour chacune et chacun », c'est-à-dire prenant en compte la diversité des habitants.

→ Politique inclusive

Les villes amies des aînés cherchent à offrir une pluralité de propositions qui reflètent la diversité des aînés eux mêmes, afin de permettre à tout citoyen de profiter de son territoire et de ses services. Cela passe par la possibilité pour les personnes concernées de participer activement à la politique de proximité.

→ Accès à l'information

La fracture numérique est une réalité qui entraîne un risque supplémentaire d'exclusion des aînés, qui peuvent être peu à l'aise avec l'utilisation des nouvelles technologies. Il est donc fondamental, pour maintenir le lien avec eux, de garantir l'accès de tous aux informations du territoire sous d'autres formes que le numérique, ou de proposer des solutions alternatives. Les villes et territoires amis des aînés s'engagent également à faire preuve de transparence sur la nature des projets investis, qui doivent suivre une ligne de conduite claire.

→ Bienveillance

Quel que soit leur niveau d'autonomie, les personnes âgées possèdent une grande richesse de savoirs, de compétences et d'expertise qu'il faut valoriser. Elles doivent pouvoir se sentir acceptées au sein de leur propre communauté en tant que citoyens à part entière, et confortées dans le rôle social qui leur convient. Cela passe par un environnement collectif bienveillant à leur égard et par une attention particulière portée aux plus fragiles. Leurs préoccupations au sujet de leur santé, de leur sécurité, ou de leur environnement social et bâti, doivent être prises en considération.



→ Œuvrer durablement

La démarche VADA n'a de sens que si elle est effectuée dans une dynamique constante et pérenne, dans le respect des étapes décrites par l'OMS et le RFVAA. Les actions doivent tendre à se renouveler et à s'améliorer grâce aux retours des participants.

→ Remettre en question ses pratiques

Afin que ses interventions soient pertinentes et utiles à ses habitants, une ville amie des aînés ne cesse jamais d'interroger le bien-fondé de ses actions publiques, qu'elles soient anciennes ou nouvelles. Pour ce faire, elle prend en considération l'avis et les besoins exprimés par les principaux concernés.

→ Principe de concertation et de mutualisation

Chaque adhérent au RFVAA possède une expertise, des champs d'intervention et d'analyse qui lui sont propres et qui confèrent au RFVAA une très grande richesse et diversité. Chaque membre entend y contribuer en favorisant l'accès à ses bonnes pratiques via, notamment, les partages d'expérience publiés sur le site internet et les échanges avec les autres membres du réseau.

ENGAGEMENT DES MEMBRES DU RÉSEAU

En adhérant, chaque membre du RFVAA s'engage à :

- Respecter le règlement intérieur et les statuts du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ;
- Avoir délibéré, lors d'un Conseil Municipal (ou communautaire, métropolitain, départemental, etc.), au sujet de l'adhésion au RFVAA, incluant la désignation d'un élu référent et le versement d'une cotisation annuelle ou avoir le cas échéant pris un arrêté municipal pour désigner un représentant de l'administration suppléant ;
- Se former à la méthode VADA ;
- Respecter la mise en œuvre des différentes phases de la démarche selon les critères indiqués dans le Guide français des villes amies des aînés ;
- Rencontrer, informer et associer les acteurs souhaitant entrer dans la démarche localement ;
- Organiser et participer à des manifestations valorisant le programme Villes Amies des Aînés ;
- Participer à la vie de l'Association en particulier lors de temps forts annuels (colloques, voyages d'étude, assemblées générales, formations, etc.) ;
- Envoyer annuellement un bilan d'étape de la démarche au RFVAA ;
- Communiquer son adhésion au RFVAA dans les supports de communication du territoire, tout en respectant la charte graphique.

Signé le :

à :

par :

Maire / Président de :

Signature :

*L'adhésion à la charte reste valable sauf renonciation expresse de l'adhérent ou non-respect des engagements.
Seul le Maire ou le Président est habilité à signer cette charte.*



Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

1 Avenue Garibaldi, 21000 Dijon

contact@rfvaa.com - 03.45.18.23.20

www.villesamiesdesaines-rf.fr